

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 juin 2024

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-cinq juin à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



N°35

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoints, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, M. Patrick BROQUERIE, Mme Zohra HAMZAOUI, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 24 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Christine BUISSON-COMBE par Mme Yvette FOURNIER, M. Yvon DELCHET par M. Stéphane BERTHOMIER, M. Gérard FAUGERES par M. Jacques SPINDLER, M. Serge HULPUSCH à partir de 18h50 par Mme Sylvie CHRISTOPHE, Mme Aïcha RAZOUKI par Mme Sandy LACROIX, M. Raphaël CHAUMEIL par M. Dorian LASCAUX, Mme Anne BOUYER par Mme Micheline GENEIX.

Etaient absents : Mme Ayse TARI, M. Grégory HUGUE

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Modification du tableau des effectifs - Budget Ville

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget communal,
- Vu le Code Général de la Fonction Publique, Livre III,
- Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
- Vu le décret n°92-850 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,
- Vu le décret N°2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
- Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- Vu le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,
- Vu le décret n°2010-330 du 22 mars 2010 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

- Vu le décret n°20210-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
- Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
- Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,
- Vu le tableau des effectifs de la Ville,
- Considérant qu'il convient, au vu des mouvements de personnels, avancements de grade et départs à la retraite intervenant au sein des services municipaux, de modifier en conséquence le tableau des effectifs,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1- Décide de supprimer au tableau des effectifs :

- Au 30 juin 2024 :
 - deux postes de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - un poste d'adjoint administratif à temps complet
 - deux postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - deux postes d'adjoint technique à temps complet
 - six postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
 - un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps complet à temps complet
 - deux postes d'adjoint d'animation à temps complet
- Au 1^{er} août 2024 :
 - un poste d'agent de maîtrise à temps complet
- Au 31 août 2024 :
 - un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - un poste d'adjoint d'animation à temps complet
- Au 31 octobre 2024 :
 - un poste d'agent de maîtrise à temps complet

1- Décide de créer au tableau des effectifs :

- Au 1^{er} juillet 2024 :
 - deux postes de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - deux postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - deux postes d'adjoints technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - six postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - deux postes d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Au 1^{er} septembre 2024 :
 - un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - deux postes d'adjoint technique à temps complet
 - un poste d'adjoint d'animation à temps complet
 - un poste de technicien territorial à temps complet

- un poste de technicien territorial principal de deuxième classe à temps complet
 - un poste de technicien territorial principal de première classe à temps complet
 - un poste de rédacteur à temps complet
 - un poste de rédacteur principal de deuxième classe à temps complet
 - un poste de rédacteur principal de première classe à temps complet
- Au 1^{er} novembre 2024 :
- un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet

2- Les écritures comptables en résultant seront inscrites au budget de la Ville.

3- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.



Le Maire,

Bernard COMBES

Le secrétaire de Séance

Clément VERGNE

Transmis au Contrôle de Légalité le : 27 JUIN 2024
Date et ref de l'accusé de réception : 27 JUIN 2024

D35 - 25062024